



Négligences dans l'expertise de mon véhicule

Par **Tit34**, le **13/09/2009** à **17:13**

Bonjour,

je circule à moto et suite à un accident en 50/50 (à tort), j'ai récupéré mon véhicule au garage après réparations, et là j'ai constaté que "l'expert" a oublié des dégâts : un coup sur le réservoir et le guidon légèrement tordu ! Ce n'est que la partie visible, peut être y-a-t'il des dégâts cachés au niveau des freins ?

La moto roule, mais :

Que dois-je faire, sinon la faire revoir par l'expert, pour régulariser l'accident vis à vis de l'assurance ?

Doit-elle prendre en charge à 100% ces nouvelles réparations ?

Surtout :

Que faire si en attendant je tombe à cause des suites du premier accident ?

Merci de m'éclairer...

Par **jeetendra**, le **13/09/2009** à **17:37**

bonjour, vous pouvez toujours faire une contre expertise mais ce sera à vos frais, le risque c'est si jamais il aboutit à la même conclusion que l'expert missionné par votre assurance!!! bon dimanche à vous.

Par **gege59**, le **13/09/2009** à **20:12**

bonjour

je pense que vous pourriez tout à fait demander à votre assureur de faire passer à nouveau l'expert (ce sera sans doute le même, mais dans ce cas arrangez vous pour être présent à l'expertise).

cette 2nde visite serait prise en charge par votre assureur, dans le cadre de votre dossier accident (demandez éventuellement une confirmation mais logiquement celà se passe comme ça).

il vous suffit d'adresser (par lettre recommandée avec AR si possible) un courrier à votre assureur stipulant que vous avez constaté des dommages consécutifs à l'accident, non réparés. Précisez que vous souhaitez que l'expert revoie votre moto. Et arrangez vous pour être présent lors de l'expertise. Vous serez alors en mesure d'en parler avec l'expert directement).

bon courage !